

**Année universitaire :** 2024-2025

**Composante :** Médecine

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **Thérapies complémentaires: place en cancérologie et face aux maladies chroniques**

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Pr. Mireille MOUSSEAU

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		15 à 30
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Être capable d'orienter le patient atteint de maladie chronique vers une thérapie complémentaire adaptée à son parcours de soin et à son projet de vie :

- Connaître les thérapies complémentaires proposées dans la prise en charge des patients atteints de cancers et face aux maladies chroniques, pour en identifier les atouts et les limites en lien avec les données scientifiques.

Développer une réflexion éthique dans sa pratique professionnelle.

- Être capable d'accompagner les patients dans le choix de leurs thérapies complémentaires tout en sécurisant le parcours de soins.

- Avoir une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience de praticiens confrontés à la maladie chronique

- Pouvoir développer une écoute active pour favoriser une proposition adaptée aux besoins psychiques, physiques et sociaux du patient dans le respect de la culture et l'environnement du patient.

- Améliorer la relation patient-soignant afin de renforcer l'alliance thérapeutique et contribuer à l'éducation du patient.

- u - Valoriser l'autonomie du patient pour lui permettre de devenir acteur de ses soins.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Médecins accompagnant des patients atteints de cancers et de maladies chroniques,

### 2.2 Conditions d'admission

Médecins, pharmaciens, sages femmes, psychologues, infirmiers, kinésithérapeutes et autres professionnels de santé intervenant auprès de patients atteints de cancers et de maladies chroniques après accord du responsable pédagogique

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : nov à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 91h

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 1 stage d'une dizaine d'heures

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

**Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Absences aux examens :

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

#### **Article 7 : Redoublement**

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1570€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**